

Il s'est élevé mardi soir, dans la chambre d'assemblée, une discussion qui a duré près de deux heures. Nous avons déjà dit que M. Cayley avait présenté un bill de douanes, dont la seconde lecture était fixée pour mardi. M. Aylwin demanda que cette lecture fut retardée de quelques jours, vu l'importance de la question, et parce que le bureau de commerce de Québec devait envoyer une députation auprès du gouvernement pour le prier de faire quelque changement au tarif proposé. D'autres membres se joignirent à M. Aylwin. Mais le ministère s'obstina à vouloir presser la mesure, en alléguant pour raison que la session allait finir bientôt, et qu'il fallait employer le peu de temps dont la chambre pouvait disposer, à passer les mesures les plus importantes au pays. M. le procureur-général Sherwood déclara que le gouvernement avait intention de proroger le parlement dans deux ou trois semaines et de l'assembler de nouveau au 15 de février prochain. Alors M. La Fontaine interrogea l'exécutif pour savoir si parmi les mesures nécessaires au pays, on comptait le bill des municipalités, celui des écoles, et celui qui a pour objet de régler le tringle des jurés ? Cette interpellation demeura sans réponse. M. La Fontaine insista ; il démontre l'injustice flagrante dont le ministère se rendait coupable envers le Bas-Canada en affectant de regarder toutes les mesures qui le concernent comme n'ayant aucune importance, ni intérêt ; il dit que pour sa part il était disposé, malgré le mauvais état de sa santé, à siéger jusqu'au mois de septembre, si l'état du pays l'exigeait. M. Duggan, un des fidèles aides-de-camp de l'administration, qui s'indignait de voir ainsi sa protégée poussée à bout, se leva pour appeler à l'ordre. L'orateur fut appelé (la chambre siégeait alors en comité) et décida que M. La Fontaine était à l'ordre. L'hon. monsieur posa de nouveau sa question au ministère, mais il n'en put rien obtenir, et il considéra ce silence obtenu comme équivalant à une réponse négative.

Il fut fait allusion dans le cours de la discussion à certains remaniements ministériels dont il est bruit depuis quelques jours. À voir la chaleur avec laquelle M. Gowan prit la défense du ministère, on en conclut que la rumeur qui le désignait comme devant remplacer M. Papineau comme commissaire n'était pas sans fondement. On parla ainsi de M. McCord comme devant être nommé solliciteur-général, de sorte que l'administration ne devait avoir aucun nom Canadien-français parmi ses membres. M. La Fontaine dit qu'il s'en réjouissait, et qu'il était heureux de pouvoir espérer qu'on ne se servirait plus de ses compatriotes pour en faire des objets de dérision et de mépris. Sur ce, M. Viger se leva, et fit un long discours où il récapitula ce qu'il a dit tant de fois, sur ses bonnes intentions, sur ses vertus publiques, et ses connaissances constitutionnelles ; il renouvela l'accusation qu'il a portée contre les réformistes au commencement de la session, d'avoir encensé lord Durham, tandis que cet homme avait donné la mort politique au Bas-Canada, en conseillant au gouvernement impérial de ne lui donner que la moitié de la représentation provinciale. À cette accusation, M. Chauveau répliqua vivement, et demanda à M. Viger si ce n'était pas lui plutôt qui avait donné la mort politique au Bas-Canada, en excluant ses compatriotes de l'administration, au commencement de la session, par son vote, qui a seul valu la victoire au ministère pendant trois nuits consécutives ? Son seul vote, en effet, eut alors fait monter l'opposition au pouvoir, et il n'a point voulu le donner ! il a préféré rester à la porte du cabinet, après en avoir été chassé, plutôt que de revenir à la position qu'il a occupée avec dignité pendant plus de 30 ans.

M. Viger se plaignit comme d'ordinaire qu'on l'injurait, qu'on l'injurierait, tandis que lui n'avait jamais proféré une injure contre personne. Mais on lui répliqua avec vérité que sa conduite actuelle était une grossière insulte faite à toute la population du Bas-Canada contre laquelle il s'élève chaque jour par ses votes dans la chambre. M. Chauveau déclara que pour sa part, c'était toujours avec la plus grande répugnance qu'il ouvrât la bouche pour parler contre M. Viger ; mais il était forcé de le faire lorsqu'il avait entendu ses discours ; M. Chauveau ajouta qu'il pensait véritablement que M. Viger préférerait se faire blâmer, se faire insulter même, plutôt que de ne point parler, ou ne point faire parler de lui.

Il est difficile de dire où vont en venir ce vieillard infortuné. Il soutient une administration qui s'est aliéné la confiance de tout le pays, qui refuse de nous rendre justice, qui l'a chassé lui-même de son sein. . . . Et il se plaint qu'on l'outrage, il se plaint que ses compatriotes l'abandonnent ! dans son journal d'hier, il se répand en reproches contre un établissement auquel il a prêté, dit-il, une presse et des caractères, et qui repenant ne le soutient pas dans son injuste entêtement ! comme si ce service de sa part n'avait été rendu qu'à la condition que la presse ne serait employée qu'à répandre ses louanges dans le pays ? Oh ! qu'il se désabuse ! après sa conduite récente, après les actes de malversation dont il se rend coupable tous les jours envers ses anciens amis, nous ne pensons pas qu'il puisse trouver d'autre admirateur de ses œuvres que lui-même, quand même il répandrait partout le pays des presses et des caractères gratis.

*Minerve.*

#### BAS-CANADA.—PERTES PENDANT LES TROUVELES 1837, 1838.

#### Association pour l'obtention d'une juste et rationnelle indemnité.

Dans notre numéro du 28 juin dernier, nous avons annoncé la fondation de l'association dite d'indemnité. Nous avons fait connaître qu'une requête intérieurement délibérée dans les différents comités, avait été présentée à lord Elgin, notre gouverneur-général, depuis l'ouverture du parlement, par M. Scott, du comté des Deux-Montagnes. Nous donnons aujourd'hui copie de ce document, qui n'a pas été rédigé dans un intérêt particulier ; mais bien

dans celui de tous les intéressés ; ce dont il sera facile de se convaincre au premier examen. Maintenant qu'il ne peut plus rester à personne aucun doute, sur le mauvais vouloir de l'exécutif, il est nécessaire, indispensable, que tous les bons citoyens usent de leur influence dans les différents comités pour que l'association s'y propage avec rapidité. Nous l'avons déjà dit : c'est un acte légal, constitutionnel ; c'est l'exercice d'un droit qui ne peut être méconnu. Rien d'ordinaire, rien de mystérieux, dans la marche, dans le but de l'association, tout s'y fait au grand jour. Demandez, obtenir justice, pour la violation du droit sacré de propriété, au mépris du droit des gens, sous l'empire de la loi martiale, voilà la mission de l'association. Rien ne pourra l'en détourner jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie. Chaque jour, elle sera sur la brèche pour rappeler au gouvernement ses obligations, ses devoirs, ses engagements solennellement contractés, puis bientôt oubliés ; tous ceux qui pensent qu'une réparation est due, doivent donc sans doute hésiter un instant, venir donner aide et protection à leurs concitoyens, auxquels depuis dix années on persiste à refuser justice, et dont un grand nombre est, par ce seul fait, plongé dans une misère profonde. L'octroi d'une juste et rationnelle indemnité sera pour les Canadiens, la preuve d'un retour aux principes d'ordre et de justice, qui doivent être la règle constante et immuable des gouvernemens constitutionnels. Pour l'obtenir, le plus puissant levier, c'est l'union intime de tous les intérêts, par l'association. La division est toujours une cause de faiblesse. Jamais d'ailleurs, les intéressés n'ont été plus près du moment d'obtenir pleine et entière justice : il y a union, dans le Bas-Canada, pour renverser constitutionnellement un ministère qui se débat chaque jour dans son impuissance, et ne peut opposer aux coups toujours nouveaux et redoublés qu'on lui porte, qu'une majorité factice. Les mémorables discussions qui ont eu lieu récemment dans le parlement, sont les indices certains de sa fin prochaine. Un parlement élu sous l'empire des questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour sera rentrer dans la poussière ce corps rompu et criblé de toutes parts, par le grand jour de la discussion. La voix solennelle du grand jury, (le pays) prononcera son arrêt de mort par son vote électoral. Faisons des vœux pour qu'une haute et puissante volonté n'attende pas ce terme, et tranche le fil de cette lente et fébrile agonie, par l'exercice de son initiative !

On n'en peut douter, le premier acte d'un ministère puissant, honnête, ce sera la reconnaissance du droit à l'indemnité. Ensuite il recherchera avec sagesse et prudence, les meilleures mesures financières à proposer pour que cette dette nationale soit payée, sans grêver le pays de charges nouvelles. Combien de sommes ont été dépensées inutilement et sans fruit pour le pays, qui auraient pu être employées à accomplir ce grand acte de justice !

Nous reviendrons bientôt sur cette question que nous examinerons sous le rapport du droit et de l'équité : jusque là, nous nous étiendrons toujours heureux de donner à nos concitoyens tous les renseignemens qui pourraient leur être utiles, pour la bonne organisation de l'association dans les comités où elle n'est pas encore établie.

*Minerve.*

**D E C E S .**

Le pays vient encore de faire une perte considérable dans la personne de **FÉLIX ST. JEAN**, écrit, qui a succombé à une longue et douloureuse maladie samedi dernier, vers les 11 heures du soir. Cette perte sera vivement sentie par la classe mercantile ; les pauvres perdent en lui un soutien dont la générosité n'avait pas de bornes. M. St. Jean par une honnête et laborieuse industrie avait amassé une belle fortune, et il s'en servait souvent ainsi que de son vaste crédit pour obliger ses semblables. Une foule de jeunes gens qui sont maintenant d'excellentes affaires ont été établis par lui, c'est à lui qu'ils doivent leur avancement et leur fortune. La générosité de M. St. Jean était sans borne ; et dans des tems de calamité, lorsque des individus s'adressaient à lui soit pour eux ou pour quelques personnes tombées dans l'insfortune le nom de M. St. Jean figurait toujours sur les listes de souscription pour des montans considérables. Les avendredis de Boucherville, de Québec, de Laprairie, etc., ont eu occasion de connaître sa générosité, car outre ses souscriptions à un haut montant, plusieurs familles furent longtemps secourues par lui. La charité n'est pas la seule vertu dont il fut doué, denx, assable envers tout le monde, il jouissait à juste titre du respect, de l'estime et de la confiance de ses concitoyens. M. St. Jean n'était âgé que de 51 ans. Il laisse une veuve et deux enfans et un grand cercle d'amis pour déplorer sa perte prematurée.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin à 8<sup>h</sup> heures. Le convoi est parti de sa demeure, Coteau St. Louis, pour se rendre à l'église paroissiale, lieu de la sépulture.

**UN INSTITUTEUR** serait prêt à prendre une situation. S'adresser à l'Évêché de Montréal.—9 juillet.

**M. ROMUALD TRUDEAU**, apothicaire, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

#### AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FARR, libraire. . . . . Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. . . . . Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. . . . Ste. Anne.

VAL. GUILLET. . . . . Trois-Rivières.

PROPRIÉTAIRE JOS. M. BELLANGER, prêtre, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU IMPRIMEURS.